



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 17886

Numéro SIREN : 478 972 797

Nom ou dénomination : A. BRODEUR M. CORBLET ET CIE

Ce dépôt a été enregistré le 01/02/2013 sous le numéro de dépôt 10445



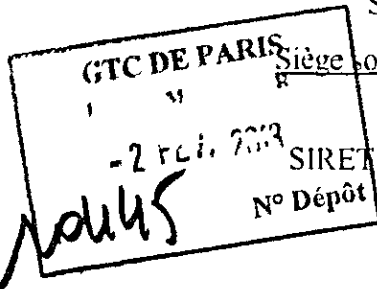
1301045201

|                   |                                              |
|-------------------|----------------------------------------------|
| DATE DEPOT :      | 2013-02-01                                   |
| NUMERO DE DEPOT : | 2013R010445                                  |
| N° GESTION :      | 2004B17886                                   |
| N° SIREN :        | 478972797                                    |
| DENOMINATION :    | A. BRODEUR M. CORBLET ET CIE                 |
| ADRESSE :         | 33 RUE ERLANGER 75016 PARIS                  |
| DATE D'ACTE :     | 2012/12/17                                   |
| TYPE D'ACTE :     | PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE |
| NATURE D'ACTE :   | CHANGEMENT DE PRESIDENT                      |

04 B 17886

**A. BRODEUR M. CORBLET & CIE**

SAS au capital de 37 000 Euros



Siège social : 33, rue Erlanger – 75016 PARIS

RCS Paris B 478 972 797

SIRET : 478 972 797 00029 - APE : 5229 B

=====

PG 17/12/12 CZ

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 17 DECEMBRE 2012**

L'An Deux Mil Douze, le dix sept décembre à dix-huit heures, les actionnaires de la société se sont réunis à PARIS, au siège social de la société, en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par le Président par lettres simples en date 7 décembre 2012.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Jean-Baptiste FABRE-FALRET préside la séance.

Monsieur Richard COCANO remplit les fonctions de scrutateur.

Monsieur Arjan de Jong représentant de la société VERTOM, remplit les fonctions de secrétaire.

Le Commissaire aux comptes, Monsieur Patrice PELISSIER régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence est certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les statuts de la Société,
- la feuille de présence à l'Assemblée, certifiée exacte par les membres du bureau,
- le double des lettres de convocation,
- le rapport du Président,
- la lettre de démission du Président,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

de IB

Puis, Monsieur le Président déclare que l'ensemble de ces pièces, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter du jour de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

### PREMIERE RESOLUTION

Monsieur Jean-Baptiste FABRE-FALRET explique à l'assemblée que Monsieur Philippe DUCRU souhaite mettre un terme à l'exercice de ses fonctions de Président au sein de la société A. BRODEUR M. CORBLET & CIE pour des motifs personnels, conformément à sa lettre de démission.

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Philippe DUCRU de ses fonctions de Président qui sera effective au 31 décembre 2012.

L'Assemblée Générale remercie Monsieur Philippe DUCRU pour l'ensemble des services rendus à la société au cours de son mandat et donne quitus entier et définitif de sa gestion à ses fonctions.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de nouveau Président :

- Monsieur Jean-Baptiste FABRE-FALRET demeurant 16, rue Félicien David – 75016 PARIS pour une durée indéterminée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, en remplacement de Monsieur Philippe DUCRU, démissionnaire.

Monsieur Jean-Baptiste FABRE-FALRET déclare accepter les fonctions de Président qui viennent de lui être confiées. Il affirme n'exercer aucune autre fonction, ni être frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

RL JB

## POUVOIRS DU PRESIDENT

Le Président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues à l'article n° 14 des statuts.

## REMUNERATION DU PRESIDENT

Monsieur Jean-Baptiste FABRE-FALRET ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat de Président. Il sera néanmoins remboursé de ses frais de représentation et de déplacement sur présentation de justificatifs et pour ses frais de véhicules, à des indemnités kilométriques calculées selon le barème fiscal en vigueur.

## CUMUL DES FONCTIONS DE PRESIDENT AVEC UN CONTRAT DE TRAVAIL

Monsieur Jean-Baptiste FABRE-FALRET cumulera ses fonctions techniques de courtier affrètement maritime conformément à son contrat de travail en date du 20 septembre 2006, modifié par un avenant en date du 1<sup>er</sup> octobre 2011, avec ses fonctions de Président.

Cette convention réglementée fera l'objet d'une mention dans le rapport spécial du Président.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

## TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

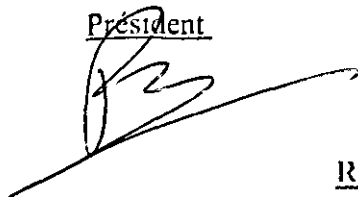
*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix-neuf heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé, après lecture, par les membres du bureau.

Jean-Baptiste FABRE-FALRET

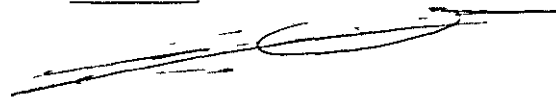
Président



SOCIETE VERTOM

Représentée par Arjan de Jong

Secrétaire



Richard COCANO

Scrutateur

